VOL. XLVII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 24 AVRIL 1918 — No. 24

ABONNEMENTS

Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 " "
Europe .... 2.50 " "

Tarif des Annonces

1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN
IMPRIMEUR

le communications concernant u l'imprimerie devront être adr Manitoba
42 PROVENCHER
SAINT-B - MANITOBA
Tél. Main 3377

NOS JEUNES CONSCRITS

Nos jeunes hommes, de 20 à 23 ans, sont appelés sous les armes.

Ils auront à quitter, pour l'instant, leur métier ou leur profession, leurs rêves d'avenir, leurs familles, quelques-uns leurs mères veuves dont ils étaient le seul soutien, leur foyer en un mot, leur patrie, la terre canadienne.

Ainsi l'aura voulu cette guerre terrible, qui, déchainée par l'empereur d'Allemagne en 1914 contre la France, a depuis englobé le monde et semble vouloir être désignée dans l'histoire future comme, la Grande Guerre.

Ces jeunes hommes, nous devons les regarder avec fierté.

Le jour où ils auront endossé l'habit militaire, ils auront pris place dans les rangs de la noble armée des défenseurs de la Patrie, de la civilisation et du droit.

Quand ils reviendront de là-bas, couverts de gloire, et, soyons-en convaincus, le front ceint des lauriers de la victoire, ils seront acclamés parmi les sauveurs de l'humanité; et, si par malheur, ils tombent fauchés par la mort au champ d'honneur, les générations futures devront en face des monuments où seront inscrits leurs noms, se découvrir avec respect pour saluer leur mémoire, qui sera celle de héros.

L'on peut dire avec raison que toutes les races de la terre sont représentées dans ce conflit qui remue l'univers.

Le Canada prend une part active au mouvement général; ses soldats se battent valeureusement aux côtés des armées françaises et anglaises, et dans ce contingent canadien nos compatriotes se comptent par un nombre imposant.

En même temps que notre admiration, nous devons donner à ces jeunes hommes, nos encouragements.

Nous devons leur crier, courage!

N'oubliez pas, jeunes soldats, que vous allez là-bas défendre la cause la plus noble.

On vous le répète sans cesse.

Vous allez vous battre pour la cause de la civilisation, du droit de la justice; pour l'opprimé contre l'oppresseur; pour le faible contre le fort; pour la défense et la vie des petites nationalités, pour le droit naturel et indéniable qu'elles possèdent de développer leur vie propre, leur caractère distinctif par l'enseignement de leur langue, et l'adoration de leur Dieu selon les dogmes de leur propre religion.

Le pays vous demande aujourd'hui de faire le plus grand sacrifice qui puisse être demandé à l'être humain : le don de sa volonté et de sa vie.

Faites-le courageusement, sans récriminations et sans trembler.

Il n'est plus temps de discuter sur l'opportunité d'une telle mesure.

La loi commande, il faut obéir.

Rappelez-vous que le Canadien-français n'a jamais reculé une fois mis en face de son devoir.

Une loi avait d'abord été passée, vous autorisant sous différents chefs, à demander une exemption que vous jugiez légitime.

Croyant que la loi existait pour vous comme pour les autres, vous avez fait vos réclamations régulièrement, devant des tribunaux nommés par les autorités du pays et non par vous.

Plusieurs d'entre vous ont reçu des certificats d'exemptions.

On vous a appelé des "slackers", bien que tout le monde ait fait comme vous, et bien que vous n'ayez en cela commis nul autre crime, que de vous servir d'une loi à laquelle vous n'aviez eu rien à faire.

L'on a jeté le doute sur l'honnêteté des juges de votre race qui siégeaient sur ces tribunaux, tandis que l'on n'avait que des éloges pour les autres.

Oubliez cela, et ne pensez qu'à votre devoir actuel.

La vie ne vaut pas la peine d'être vécue s'il faut plus tard la vivre toute sous une accusation de lâcheté.

L'on n'a encore jamais pû accoler cette épithète au sang français.

Quels puissent être aujourd'hui vos sentiments, vous serez heureux dans l'avenir d'avoir marché au moment du danger dans le chemin de l'honneur.

Quand vous toucherez le sol français, vous serez fiers de mettre le pied sur la terre classique du dévouement et de la chevalerie.

Quand vous serez au milieu de la bataille, vous vous direz que vous vous battez pour les droits religieux et nationaux des petites nationalités.

Vous vous sentirez forts et la gloire planera audessus de vos têtes.

Quand vous serez soldats de Sa Majesté le Roi d'Angleterre, vous pourrez regarder avec orgueil le drapeau de la Grande Bretagne, le *Union Jack*, car vous serez les remparts des libertés dont il est l'emblême.

Vous vous direz, vous jeunes Canadiens-français du Manitoba, que ce drapeau flotte ici sur toutes les écoles de la province, et vous aurez le droit de vous rappeler que depuis au delà de 25 ans la loi du pays est une négation continuelle des leçons de justice qu'il porte dans ses plis.

Tandis que vous lutterez pour les droits des petites nationalités, vous aurez le droit de penser que pour bénéficier de ces mêmes droits dans votre pays, pour apprendre votre langue et votre religion, sur les bancs de l'école, vous avez dû payer double impôt, ou vous soumettre à des lois anti-religieuses et anti-françaises.

Quand, en face de la mort qui à chaque instant vous regardera en pleins yeux, vous sentirez toute la nécessité, le besoin suprême et unique de la connaissance de Dieu et de la vie future, vous aurez le droit de songer qu'ici, chez vous, les petits frères et les petites soeurs que vous avez laissés derrière vous, n'ont pas le droit dans l'école protègée par le *Union Jack*, de tourner les yeux sur la croix du Christ ou de faire pendant les heures de classe une prière à Dieu, fut-ce même cette prière, un appel à la bonté divine et à sa sainte miséricorde, pour le grand frère, qui sur le champ de bataille lutte pour son Roi, et peut à chaque moment du jour et de la nuit, se trouver en face de son Juge Suprême; Juge Suprême devant qui, ne l'oublions pas, devront passer tous les habitants de la terre, anglais comme français, protestants comme catholiques, coryphées de l'école neutre comme défenseurs de l'école religieuse.

Jeunes Canadiens-français, faites noblement et généreusement votre devoir.

Le rôle que vous êtes appelés à jouer est d'une importance souveraine.

Vous êtes le rempart sur lequel pourra dans l'avenir s'appuyer votre nationalité.

Vous allez rencontrer le soldat anglais, il est noble celui-là, il est courageux et digne de votre amitié.

Vous serez des frères sur la terre française, et quand vous reviendrez avec lui sur la terre canadienne, après avoir vécu dans les mêmes tranchées, après avoir envisagé les mêmes difficultés, après avoir bravé la même mort et prié ensemble le même Dieu, chacun à votre manière, vous continuerez à être frères.

Il aura lui aussi vu la mort de près, il comprendra votre âme, votre besoin de religion; il comprendra vos justes réclamations, il saura pourquoi vous voulez Dieu à l'école, et votre langue dans les livres de classe; il vous aidera à balayer de la scène les forbans politiques qui ont aujourd'hui l'orgueilleuse et ignorante prétention de faire un grand peuple homogène sur une base scolaire impie et par l'ostracisme de la langue maternelle d'un peuple courageux et fier, pionnier et colonisateur de ce pays.

Quant à vous, hommes publics et journalistes, qui ne vous servez du manteau du patriotisme que pour couvrir votre haine du catholicisme et du français, continuez vos sarcasmes et vos insultes à la race Canadienne-française.

Ils sont de nature à enthousiasmer nos soldats!

Ne changez pas vos tactiques, qui consistent à démontrer au public que toutes ces lois sont distinées surtout à forcer l'enrôlement chez nos compatriotes.

Ce sont les meilleurs moyens, et les plus efficaces pour amener la bonne entente et la concorde!

N'ayez garde, au moment où ces jeunes gens vont faire face à la mort, d'amender vos lois de manière à donner satisfaction à leur réclamation de conscience!

Rayez impunément de vos statuts tout vestige d'enseignement du français!

Ce serait pour eux avant le sacrifice suprême, une trop grande consolation; ce serait surpasser votre générosité et votre conception de l'idée de justice que de faire ce beau geste.

Continuez votre oeuvre de désagrégation, si cela peut vous attirer des votes.

Votre pouvoir politique vaut beaucoup mieux que le salut de l'Empire!

Du reste, si de l'autre côté des mers, nos conscrits voient couler leur sang, ils pourront toujours se rendre le témoignage qu'ils protègent la peau de ceux dont la principale occupation dans notre pays est de déverser leur venin sur leurs coreligionnaires et sur leurs frères.

Honneur à vous jeunes conscrits! Soyez toujours loyaux et braves!

Honte à vous, politiciens étroits! qui n'avez ni la vue assez haute, ni le courage assez fort, ni le coeur assez bien placé pour reconnaitre noblement et généreusement la justice des réclamations de tout un peuple.

Joseph BERNIER.

LE MOIS TERRIBLE

Monsieur le rédacteur,

L'Histoire pourra donner ce nom au mois allant du 21 mars au 20 avril 1918. Seuls les jours angoissants de la Marne, de l'Yser et de Verdun peuvent se comparer à ces trente derniers jours. L'avenir du monde entier était en suspens et la civilisation chrétienne, ignorante de l'esclavage et des autres crimes qui identifient la "Kultur" paiënne boche, fut sur le point d'avoir le dessous.

Sans doute la bataille n'est pas terminée. Elle durera problablement de longs mois encore, comme celle de Verdun. Déjà l'on nous annonce une nouvelle concentration allemande entre Arras et la Somme, laissant entrevoir la possibilité d'une troisième offensive aussi formidable que les deux précédentes.

On signale aussi des renforts boches considérables dans les Flandres, aux environs de Bailleul-Kemmel.

Mais les alliés peuvent maintenant envisager avec optimisme ces nouvelles ruées des barbares, et cela, pour différentes raisons, dont la principale, et de beaucoup, est qu'ils jouissent enfin d'un commandement unique!

Ensuite, l'homme choisi pour ce rôle écrasant de responsabilité le général français Foch est peut-être le plus grand homme de guerre du monde à l'heure actuelle. Nous pouvons avoir une confiance absolue en lui. Nous pouvons être assurés que, le moment venu, les alliés frapperont un coup terrible, foudroyant. Nous assisterons à un nouvel Austerlitz. Pour ceux qui connaissent les capacités de Foch, cela ne saurait faire l'ombre d'un doute.

Enfin, cette fameuse armée française que des bruits boches, nous représentaient comme saignée à blanc, vient, après la Marne, après les Flandres, après Verdun, après la Somme, de sauver la situation une fois de plus, à la grande joie et au prodigieux soulagement des armées anglaises qui se sentaient acculées au mûr!

Disons, en quelques mots, ce qui s'est passé en France fin mars—début d'avril. Après avoir pendant six semaines taté à cent différents endroits le front occidental, les boches ayant enfin trouvé le point faible foncèrent dessus avec des forces telles qu'ils pouvaient espèrer légitimement, s'ils ne rencontraient devant eux un général de première classe, percer le front des alliés, séparer les armées Anglaises des armées Françaises, ployer le premières sur leur flanc gauche jusqu'à la mer, et alors, résistant aux efforts des armées françaises de secours au sud, étrangler d'un seul coup toutes les armées Belges, Canadiennes, Portugaises et Anglaises, pour se retourner ensuite sur la seule armée Française.

Ils pouvaient d'autant mieux espèrer réussir que l'unité de commandement n'existait pas, et qu'il ne pouvait y avoir coordination de mouvements entre le général Anglais commandant l'aile droite Anglaise, au sud de Saint-Quentin, et le général français commandant l'aile gauche française aux nvirons de Lafère.

Les Allemands furent secondés dans leurs projets par ce fait qu'ils trouvèrent devant eux à Saint-Quentin, le général Gough, qui fut relevé officiellement de son commandement une semaine après qu'il eût laissé enfoncer son front, perdu 60,000 prisonniers et 1,300 canons, mais qui, en réalité ne commandait plus depuis le troisième jour de la débacle. Le général Français, commandant l'aile gauche française avait pris le commandement de l'armée anglaise dangereusement endommagée et sauva ses débris avec ses "poilus".

Le front anglais, enfoncé un peu au sud de Saint-Quentin, un peu au nord-ouest de Moy, recula de plusieurs milles en deux jours. C'était une vraie débacle. Petit à petit, ne perdant jamais la liaison, les troupes françaises se déployèrent vers l'ouest, occupèrent Chauny, Noyon, Lassigny, Montidier. A ce point, les renforts français se portèrent au nord jusqu'à Moreuil, et se mélangèrent ensuite aux angiais jusqu'à la Somme. Pendant six jours tous les efforts Allemands se brisèrent sur ce nouveau front qui n'était tenu que par des Français. L'avance allemande était terminée. Elle se heurtait à un remblai, comme à Verdun : Amiens, tête de ligne de 10 voies ferrées et centre de communication et de ravitaillement anglais était sauvé, et avec Amiens, la civilisation!

S'apercevant qu'ils avaient manqué leur coup contre les Anglais, grâce aux Français et à Foch, car, quoiqu'aucune mention officielle n'ait encore désigné Foch comme ayant sauvé la situation, nous pouvons être certains que, comme dans les Flandres en octobre-novembre 1914, comme Italie en octobre 1917, ce fut Foch qui vit clair le premier et en fut récompensé par sa nomination de généralissme, les Boches, ne tenant décidément pas à avoir affaire à l'armée française lancèrent une seconde offensive tout à fait au nord, sur la frontière Franco-Belge, loin des Français, pensant anéantir les armées Anglo-Portugaises avant l'arrivée des poilus. Là encore ils furent désillusionnés. Sans doute les Anglais se firent encore enfoncer sur plus de 10 milles de profondeur, mais ils se battirent comme des lions; et ayant reçu, par l'intermédiaire du maréchal Haig, l'ordre de Foch de tenir jusqu'au dernier homme, ils obéirent à la lettre pendant plus de quarante-huit heures. Le troisième jour après avoir reçu cet ordre, ils se laissèrent pourtant enlever des places extrêmement importantes, Messine, Neuve Eglise et Bailleul, mais se trouvèrent enfin relevés à temps par des troupes françaises hâtivement transportées dans le nord les Allemands étaient de nouveau bloqués.

Ils essayèrent une attaque très sérieuse au sud de ce deuxième saillant vers LaBassée. Mais là les Anglais tinrent bon. La deuxième phase de la grand offensive boche de 1918 était terminée. Nous assisterons bientôt à la troisième.

La conclusion des luttes de ce mois terrible laisse tous les experts militaires français optimistes. "Le Temps", "l'Intransigeant," "La Liberté" sont unanimes à dire que leur optimisme est raisonné et justifié. Maurice Barrés, qui serait bien étonné de se voir décerné (par les journaux de Winnipeg) le titre revenant à son ami le général Cherfils, de critique militaire de "l'Echo de Paris,,' mais qui, évidemment est bien renseigné comme président de "la ligne des Patriotes" et à d'autres titres, arrive à la même conclusion. "La seconde phase de la grande offensive se termine, dit-il, avec l'effondrement stratégique des Allemands... Leur nation tout entière, le monde tout entier sait maintenant que leur désir d'amener cette guerre à une décision n'est plus désormais en leur pouvoir..." Sans doute ils vont essayer de durer... "Mais une bataille d'attrition ne peut être en faveur de l'Allemagne en face des ressources en hommes des alliés". Ils vont essayer encore des ruées brusques, leur seule chance; mais maintenant que la surprise ne sera plus de leur côté maintenant que l'unité de commandement est chose faite, maintenant et surtout que Foch est le grand chef; nous n'avons rien à craindre. Cela peut prendre deux mois, dix mois ou plus. Mais le résultat nous consolera de nos peines et de nos attentes.

Vous verrez que cela sera foudroyant quand, le moment venu, Foch se décidera à donner le coup de massue.

UN FRANCAIS.

L'Oeuvre du "Secours National", section du Manitoba

Nous commençons par des chiffres, nous finirons par quelques mots de commentaires. Les chiffres diront sous une forme brève et claire le travail considérable accompli par le Secours National; les commentaires seront un appel au public pour les besoins de demain.

Pendant l'année 1917-1918, la Société du Secours National français a reçu un montant global de $51,726.70.

Cette somme a été jusqu'ici employée comme suit :

Lingerie et matériel acheté pour la confection de vêtements fabriqués gratuitement et envoyés par colis aux victimes de la guerre en France	$14,026.84
Versé en argent à la Croix Rouge de France	22,788.31
Versé en argent à la Ligne Fraternelle des Enfants de France	5,244.00
Versé à l'oeuvre des Enfants orphelins de France	730.00
Versé à l'oeuvre des orphelins de la guerre	243.00
Total versé à la France	$43,032.15
Dépenses générales	$ 506.00
Papeterie et imprimés	343.06
Emballage, caisses	294.30
Fret, transport-express et camionnage	204.19
Salaires	100.50
Achat de boîtes à perception	86.48
Timbres-poste	74.09
Téléphone	71.90
Réclame-journaux	70.00
Assurances-feu	36.60
Cablogrammes	31.01
Lumière	33.09
Pertes causées par l'incendie des salles du Magasin	88.26
Bleu	88.26
Divers	304.04
	$45,305.49

On a remarqué le premier chiffre de cette longue colonne de dépenses : $14,026.84 consacrées à l'achat de lingerie et matériel de confection de vêtements. Comme cette confection a été faite gratuitement pas les dames du Secours National, pendant de longues après-midis de couture, la transformation a opéré une plus value de $6,861.45. En effet, pendant les douze mois finissant le 31 mars 1918, le Secours National a envoyé de Winnipeg en France un total de 300 caisses de marchandises, dont le contenu s'établit comme suit :

Vêtements pour la population civile	$18.929.00
Bandages et autres articles d'hôpitaux	2,790.00
Vêtements donnés à la Croix Rouge française	5,798.00
Toiles et articles de literie	3,055.00
Chaussettes	794.00
Coton absorbant	38.00
Divers	110.00
	20,883.29

Le public peut juger par ces chiffres que la section manitobaine du Secours National se livre à un labeur des plus fructueux. Il faut, du reste, visiter les salles d'ouvroir et les magasins où l'on rassemble toute la lingerie d'exportation pour comprendre pleinement le rôle bienfaisant de cette société.

Le dévouement et l'esprit de méthode qu'on apporte à l'entreprise ont attiré l'attention et les éloges des autorités françaises; mentionnons ici les lettres et cablogrammes de remerciements et d'encouragement adressés au Secours National de Winnipeg par M. Gabriel Hanotaux, président du Secours National français, ancien ministre des Affaires Etrangères de la République.

Le Secours National vient d'être choisi comme bureau central de toutes les oeuvres de secours français dans notre province. Pour se mettre en mesure de répondre à tout ce qu'on attend d'elle, la Société a décidé de se procurer sans retard une charte civile.

Parmi les initiatives nouvelles que prendra le Secours National, il est utile de noter l'oeuvre de l'adoption des villages de France. Nos lecteurs savent déjà ce que c'est que les villes marraines de France. Des villes françaises se sont constituées protectrices, on pourrait dire restauratrices, des villes envahies; c'est ainsi que Lyon, Marseille, Tours, ont adopté chacune respectivement l'un des grands centres de population dévastés par l'ennemi; il y aura la ville marraine de Lille, la ville marraine de Roubaix, la ville marraine de Reims, la ville marraine d'Arras. Si la situation l'exige, on demandera non seulement aux villes de France mais à certaines villes d'Amérique de devenir aussi villes marraines. Fonction noble et bien susceptible d'éveiller d'admirables émulations dans le dévouement et la charité. Pour la province du Manitoba c'est le Secours National qui aura la mission de solliciter officiellement les *marraines*. Villes, villages, municipalités rurales peut-être, auront la charge et le grand honneur d'adopter des localités françaises dévastées par l'invasion. Nous n'appuyons pas, nous signalons; et nous croyons que c'est assez! A l'heure où nous écrivons ces lignes les hordes allemandes passent et repassent, tel un effroyable raz de marée, sur le nord de la France. Des échos nour arrivent de la désolation de ces contrées jadis si prospères, si heureuses et si paisibles. Ces populations souffrent pour la France sans doute, mais elles souffrent aussi pour d'autres pays, dont elles sont le rempart; elles souffrent, nommément, pour le Canada, qui serait, lui, aussi exposé à l'invasion s'il n'y avait de l'autre côté de l'océan des poitrines qui s'offrent aux coups et font muraille pour que le droit et la justice ne deviennent pas de vains mots sur la terre.

LE FAIT DE LOUBLANDE

(Semaine Religieuse de Québec.)

Plusieurs de nos lecteurs ont suivi avec un grand intérêt le récit des événements extraordinaires de Loublande, village du départment des Deux-Sèvres, en France, tel qu'ils l'ont trouvé dans certains de nos journaux, reproduit de revues pieuses de France. Mais comme ces différents récits étaient plutôt fragmentaires, ces lecteurs aimeraient à nous voir résumer, ici, les faits de Loublande.

Disons, d'abord, que rien d'autorisé n'a encore été publié sur ce grave sujet et qu'on est libre de faire toutes les réserves que l'on croira sages sur le fait de Loublande, tant que le jugement de l'Eglise n'aura pas reconnu le caractère surnaturel des faits en question.

Le fait de Loublande a été révélé au public, catholique français principalement par la "Revue Mariale" de Lyon, qui a pour directeur Mgr. Bauron, le "Bulletin paroissial' de Bourbon-Lancy et le "Bulletin paroissial" de Maulevrier, village situé tout près de Loublande. C'est le curé de Maulevrier lui-même, M. l'abbé Henri Alliot, qui s'est chargé de faire part à ses paroissiens, dans son "bulletin", du fait de Loublande, ou, du moins, de certains de ses aspects.

Au dire de ces trois publications, parfaitement respectables, dont nous rassemblerons, ici, les récits fragmentaires, la famille Ferchaud, qui habite la ferme des Rinfillières, dans la paroisse de Loublande, département des Deux-sèvres, depuis des siècles, fit le voeu, en 1856, de verser 500 francs pour la construction d'une chapelle dédiée à Notre-Dame de la Garde, à saint Joseph et à saint Jean, si Dieu les délivrait d'une fièvre contagieuse, qui avait déjà fait des ravages dans leur foyer. La grâce fut accordée; mais les Ferchaud, pauvres cultivateurs, ne purent accomplir leur voeu qu'en 1862, et ce fut Jean Ferchaud, le père de Claire, qui eut cet honneur. C'est dans cette très humble chapelle, construite sur la propriété même des Rinfillières, que Claire Ferchaud aurait reçu depuis sept ans, du Sacré-Coeur, des révélations extraordinaires

Claire Ferchaud, au dire de M. l'abbé Henri Alliot, cure de Maulevrier, paroisse voisine de Loublande, est une jeune fille pieuse, simple, calme, au bon visage souriant et sans l'ombre d'une complaisance vaine. "Ce qui se passe actuelle ment aux Rinfillières, dit-il, est de tout point irréprochable. On prie le Sacré-Coeur et la Sainte Vierge. On redit cent fois et avec amour, ces invocations : "Coeur de Jésus, broyé à cause de nos crimes, ayez pitié de nous.—Notre-Dame de la Garde, sauvez-nous." On y apporte par milliers des portraits de soldats, pour les mettre sous la protection du Sacré-Coeur et de la Sainte Vierge. L'enfant excite à la prière et prie avec les visiteurs; la foi, la confiance, l'amour de Dieu s'en trouvent accrus pour un meilleur moral et une vie chrétienne plus intense".

Selon la "Revue Mariale" de Lyon, Claire Ferchaud a vu Notre Seigneur lui apparaître à plusieurs reprises. A la première vision, il y a sept ans, Notre-Seigneur apparut à la jeune fille "tenant dans sa main gauche son Coeur criblé de blessures sanglantes, dont une énorme, qu'il dit être celle faite par la France. Il dominait un champ de blé dont presque tous les épis avaient la tête brisée. Notre-Seigneur lui dit que c'était l'emblême de la vengeance que son courroux tirerait de la mutiplicité de ceux qui l'avaient offensé. Il ajouta qu'il avait été presque résolu à abandonner la France, mais qu'il s'était apaisé en vue des victimes expiatoires, à condition qu'on reviendrait à lui. Claire eut alors la pensée de se dévouer en victime expiatoire pour consoler le divin Coeur et apaiser sa colère; et c'est après que commença pour elle une vie

(*A suivre sur la 4me page*)

LA CONDAMNATION DE BOLO PACHA

La "République des Camarades"

Paris,—Le jugement du 3e Conseil de guerre de Paris a été ce que tout le monde, depuis le début des audiences savait qu'il serait. Bolo et Cavallini sont condamnés à l'unanimité "à la peine de mort." Porchere, plus heureux — l'indulgence relative du Conseil fut approuvé unaimement—s'en est tiré avec trois "ans de prison". Acquitté sur le chef de complicité d'intelligence avec l'ennemi, il a vu cet inculpation se transformer en celle de complicité de commerce avec l'ennemi.

Il fallait pour l'affaire Bolo, la grande autorité morale d'un homme aussi universellement respecté que l'est M. Albert Salle. Puisque Bolo abandonné par son premier défenseur, s'est un jour trouvé dans la nécessité de supplier le bâtonnier de lui désigner un avocat d'office, le choix de Mtre Henri Robert ne pouvait plus judicieusement s'exercer. Il fallait un avocat connu et estimé de tous et dont la situation au Palais fût assez grande pour qu'il ne pût même être soupçonné de chercher dans sa plaidoirie un succès personnel dont il n'avait pas besoin. En acceptant avec le plus noble dévouement une tâche dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'elle était ingrate et difficile. Mtre Albert Salle s'est honoré et a honoré le barreau tout entier.

Dès les premières paroles qu'il laissa tomber de ses lèvres, Mtre Albert Salle fit clairement entendre qu'il ne méconnaissait rien des difficultés de sa mission. Suivant les véritables traditions du barreau dans les affaires de cette nature, il s'est moins, appliqué à affirmer et à garantir l'innoceace de son client, qu'à faire appel à l'impartialité des juges en signalant à leur attention les lacunes qu'il croît apercevoir dans l'ensemble de l'instruction.

"—Si le Conseil après avoir tout examiné, croît qu'il a en face de lui un coupable, qu'il prononce un jugement impitoyable. Le châtiment sera juste car le crime serait abominable.

"Mais si, après cet impartial examen un doute, un seul doute subsiste, un verdict d'acquittement ne s'imposerait-il pas? Vous avez à lutter, messieurs, contre l'opinion tout entière déchaînée par une campagne de presse passionnée. S'il n'y a pas, en dehors de cette enceinte, peut-être dix personnes qui croient à l'innocence de Bolo, vous savez que cela n'importe point. Les voix de la foule, aveugle toujours, et souvent injuste ne doivent pas pénétrer dans la chambre de vos délibérations. Je sais qu'elles n'y pénétreront pas".

Ce préambule achevé, Mtre A. Salle fait un tableau exact et pittoresque de la vie de Bolo depuis que, mis par son second mariage en possession d'une fortune importante il fait une entrée triomphale dans le monde des affaires [illegible] M. Salle, on le comprend, parlera plus longuement de la seconde que de la première. Le tableau qu'il fait de Bolo, homme d'affaires est charmant encore qu'il ne plaira pas à tout le monde.

"En affaires c'est un fantaisiste. Les affaires qui lui plaisent et qu'il recherche ce sont celles qui se font avec les gouvernements, les chefs d'Etat, les ministres. A l'étranger, bien entendu, il a pu facilement aussi bien doué qu'il l'était, y réaliser les grands bénéfices dont M. Doyen s'étonnait de ne trouver aucune pièce comptable. Les transactions de cette sorte, ce n'est pas en chèques réguliers qu'elles se paient. En matière de pot-de-vin, les chèques ne sont pas, ne sont plus en usage. Mais M Doyen est trop honnête homme pour le savoir.

Mtre Salle en arrive à l'année 1917, celle où la fortune de Bolo sombra dans l'effroyable orage de septembre. Et avec le mépris d'un honnête homme qui connaît la bassesse humaine.

"Jusque-là il avait tenu ses salons ouverts et ses salons n'avaient pas désempli. L'orage passa... Il n'y avait plus personne."

Mtre Salle examine maintenant les éléments de l'accusation. Au cours de cet examen qu'il mène avec une mesure, une impartialité et un tact absolus il est amené à nous faire d'assez étranges découvertes qui, peut-être, éclairent d'un jour nouveau les dessous ou les alentours de ce procès. C'est ainsi qu'il donne lecture d'un rapport de police anonyme dont le cynisme étonnera ceux-là même qui depuis longtemps ont appris à ne plus s'étonner de rien.

"—Ce rapport est du 3 octobre 1917...

"Le commissaire du gouvernement—Vous savez, M. Albert Salle, que l'instruction ni l'accusation n'ont fait état de ce rapport.

"M. Albert Salle.—Je le sais. Mais il n'importe. Messieurs, il s'agit d'un rapport au sujet de Saddik pacha. L'auteur de la pièce dit qu'on en peut obtenir tout ce que l'on veut. Et j'y lis les phrases suivantes:

"Un haut fonctionnaire français devrait être envoyé en Suisse près de Saddik. Il faudrait qu'il lui dise qu'il peut compromettre Bolo, "mais rien que Bolo". Saddik pourra garder devers lui, s'il le veut, les pièces qui concernent d'autres personnes que Bolo". Ce procédé peut n'être pas correct, mais il est très clair. Saddik est une canaille. On peut lui promettre beaucoup. Le gouvernement français ne saurait être lié par la promesse verbale d'un fonctionnaire.

La lecture de ce document produit dans l'auditoire une impression de stupeur... Mtre Salle reprend aussitôt:

"—Et voilà le degré d'infamie auquel on est descendu pour perdre Bolo, à condition qu'un autre fut sauvé". qui a lu cela et qui a pensé: "nous allons sacrifier Bolo pour en sauver un autre!" (Mouvement).

L'émotion un peu calmée. Mtre Albert Salel revient plus particulièrement à Bolo. On a reproché au pache, son dedain des écritures. Mtre Salle explique cela d'une façon charmante et vraie sans doute:

"—Il craignait l'impôt sur le revenu. Et il avait avec Caillaux des relations trop intimes pour ne pas avoir appris de lui que le meilleur moyen de préparer l'évasion fiscale, c'était la pratique des comptes sans écritures...

On sait que le Khédive magniquement reçu par Bolo lui avait consenti le renouvellement de la succession du canal de Suez.

"—Cela devait rapporter une commission de 150 millions, dont 100 pour le Khédive, 10 pour lui Bolo, et 40 pour le Parlement égyptien. Entendant ce dernier chiffre: "Oh! pour le Parlement, c'est beaucoup trop", s'écria Bolo. "Je le sais", répondit Abbas-Hamil, mais vous et moi, nous partagerons ce qui restera." (Hilarité).

C'était une belle affaire. Mais la guerre survint et tout fut rompu. Le Khédive partit pour Constantinople, laissant à Bolo le chiffre de la Cour. Il servit à annoncer le résultat du procés de Mme Caillaux. Mais non pas seulement le résultat:

"—Il y a au dossier, des dépêches quotidiennes. Et la lecture en est triste, très triste."

Ici, le débat va s'élargir. Mtre Albert Salle entend lui donner toute son ampleur:

—"Bolo est ici, seul, sur le banc des accusés. Pourquoi y est-il seul? Si l'accusation dit vrai, il n'y a plus en France une affaire Bolo, une affaire Duval, une affaire Hanau, une affaire Humbert, une affaire Caillaux. Il n'y a qu'une vaste conspiration contre la France.

"Se serait-on, dit—ce n'est pas vous, oh non monsieur le commissaire du gouvernement—qu'il y a quelque part des hommes à ménager. Mais quoi! Les affaires de Suisse ne se comprennent pas sans Caillaux et sans Humbert...

Le commissaire du gouvernement.—Avons-nous ménagé ces hommes au cours des débats, maître Salle?

Mtre Salle.—Non, qu'importe? "Si Caillaux était là", je ne sais pas si Caillaux serait condamné, mais je sais bien que Bolo serait acquitté. (Mouvement).

Quelques paroles assez vives s'échangent entre l'accusation et la défense. Et Mtre Salle, scandant énergiquement ses paroles:

—"Je vois que Caillaux n'est

(A suivre sur la 3ème page)

LA CONDAMNATION DE BOLO PACHA

(Suite de la 2ème page)

pas là. Et s'il n'est pas là, c'est que les hommes politiques entendent lui ménager, messieurs, une justice plus douce que la vôtre.

Mais si Caillaux est traduit devant la Haute Cour Bolo aurait dû, lui aussi, y être avec lui.

"Et que dirais-je de M. Humbert? Ah! messieurs, si Bolo avait eu au Parlement une situation analogue à celle d'Humbert, et de Caillaux, il ne serait pas là. Il serait avec eux, libre peut-être, et en route pour la Haute Cour.

"Il apparaît trop que les parlemen taires souhaitent qu'il y ait deux justices, l'une pour eux, l'autre pour le commun des citoyens. On disait que la République des camarades était morte. Vous vovez bien, messieurs, qu'elle vit toujours. (Longs applaudissements.)

Après ce magnifique mouvement d'éloquence, où s'exposent dans un jour saisissant les dessous de l'affaire, Mtre Albert Salle a justement senti qu'il ne restait plus qu'à conclure. Il l'a fait avec une émotion contenue qui aurait pu, peut-être, en d'autres circonstances, porter sur les juges. Il l'a fait, parce que sa conscience et son devoir d'avocat l'exigeaient. Mais on ne pourrait affirmer qu'il se soit fait là-dessus beaucoup d'illusions. Très justement, il a adressé à la conscience des juges un suprême appel. Il leur a montré le danger des jugements qui ne sont "fondés" que sur le sable des témoignages humains."

Mais n'y a-t-il que des témoignages dans le procès?

"Votre conscience messieurs, est trop haute pour envoyer un homme à la mort sur le témoignage intéressé de l'Allemand Javentedt et du germanisé Saddik. Vous voulez que votre conscience soit en repos. Pour cela, vous n'avez qu'à descendre en vous-mêmes.

Vous allez entrer dans la chambre de vos délibérations. Après les dix jours de ces longues audiences, vous vous demanderez ce qui surnage et vous ne retiendrez rien autre chose.

Quand votre conscience aura parlé, vous serez devenus sourds aux bruits du dehors, indifférents aux fautes de jeunesse. Vous prendrez l'accusation en face.

Si vous prononcez contre Bolo la peine "irréparable," messieurs, songez à vos remords si, après la guerre on vous apportait une copie des comptes de Bolo à la banque Behrens, d'Anvers."

La tâche de Me Marcil Héraud était infiniment moins lourde que celle de son illustre confrère. Le jeune avocat s'en est acquitté avec une chaleur communicative et une émotion sincère qui ont valu à son client une large atténuation de peine, sur la quelle, au début de l'affaire, il eût été bien difficile de compter. Sans l'horreur unanime attachée au nom de Bolo, et qui rejaillit sur son complice, si effacé soit-il nul doute que Me Héraud n'eût obtenu mieux encore.

Me Marcel Héraud avait à peine terminé que le président, après avoir demandé aux accusés s'ils avaient quelque chose à ajouter, manifesta l'intention de poser pour au cas où pour lui la réponse du Conseil serait négative, la question subsidiaire de complicité de commerce—et non plus d'intelligence—avec l'ennemi.

Après une délibération qui se prolongea pendant près de trois quarts d'heure, le Conseil reprenait place. La proclamation du jugement, auquel l'absence des accusés, régulière au Conseil de guerre, enlève beaucoup de son intérêt ne suscita aucune manifestation. Il est certain que personne n'avait douté un instant de sa juste rigueur.

Paris, 17.—Paul Bolo Pacha a été fusillé dans la forêt de Vincennes, par un peloton d'exécution. Il avait complètement perdu, au dernier moment, l'attitude d'indifférence qu'il avait maintenue durant toute la durée de son procès. Qunad l'ordre de tirer fut donné, les fusils parlèrent et Bolo s'écrasa par terre avec plusieurs balles dans la tête.

Escorté de plusieurs gardes, Bolo quitta la prison d'Etat quarante-cinq minutes avant son exécution. Après être descendu de l'automobile, à Vincennes, il écouta les exhortations du chapelain de la prison. Ses yeux furent ensuite bandés et il se rendit sans effort à l'endroit désigné, devant le peloton d'exécution.

"Tant mieux, je suis charmé," s'exclama Bolo lorsqu'il fut éveillé le matin par le commandant Julien de la Troisième Cour Martiale, qui lui annonça que l'heure de l'expiation était arrivée. Ce sont les seuls mots que prononça Bolo, sauf des instructions qu'il donna au chapelain, lui disant de prendre sur son corps un mouchoir de soie qu'il avait placé sur sa poitrine et de le remettre à son frère Monsignor Bolo.

Le condamné à mort se rendit sur le lieu de l'exécution complètement vêtu de neuf, le vêtement lui ayant été apporté à la prison par son frère, il portait aussi des gants blancs.

Avant de quitter la prison, Bolo demanda la permission de recevoir la Sainte Communion.

Après l'exécution, on fit pour la forme une espèce d'ensevelissement à Vincennes, et le corps fut remis à la famille de Bolo Pasha.

Lorsque Bolo fut amené au bureau où se font les formalités de la sortie de prison d'un condamné à mort, il refusa de signer les registres. Les fonctionnaires insistèrent. Bolo s'écria alors d'un ton autoritaire :

"C'est moi qui commande ici; personne n'a plus rien à m'imposer, je pense.

Après l'exécuton, le chapelain trouva sur le coeur de Bolo, deux mouchoirs de soie brodés qui avaient été troués par les balles. Il en remit un à Monsignor Bolo et l'autre à la veuve de Bolo Pacha.

AU CLUB "LE CANADA"

Le Club "Le Canada" clôturera sa deuxième saison de soirées littéraires et musicales dimanche soir à l'heure habituelle, 8h. 30. Pour la circonstance, un programme spécialement intéressant a été arrangé par le dévoué et distingué président du Comité des Arts et Littérature, M. J.-R. Zanettin dont les membres et amis du club ont pu apprécier les grandes qualités d'organisateur, au cours de cet hiver lors des soirées précédentes.

Il n'est peut-être pas de sujet plus d'actualité, à notre époque de lui que le conférencier au protbouleversement mondial, que cegramme a choisi pour sa causerie, "La Patrie Canadienne"; tout le monde tiendra à entendre développer ce qui a été accompli à cet éagrd jusqu'à ce jour en ce pays et à quelles conditions l'oeuvre commencée dans les siècles passées peut et doit être continuée pour que le Canada occupe parmi les nations du globe, la place qui lui est destinée et à laquelle il a droit. —*Communiqué.*

COLLEGE DE SAINTE-ANEE DE LA POCATIERE

A tous les anciens élèves de cette Institution.

Mes chers amis,

Les travaux de construction commencés il y a bientôt cinq ans seront terminés dans quelques mois. L'inauguration de la chapelle nouvelle et des autres agrandissements aura lieu dans la deuxième semaine de juin à la sortie des écoliers. Le collège de Sainte-Anne espère pouvoir réunir à cette occasion tous ses anciens élèves, jeunes et vieux, prêtres ou laiques, quel que soit le nombre d'années qu'ils aient vécu dans ses murs. Pour cela, ils voudront bien nous envoyer leur adresse.

Cette condescendance de leur part facilitera la réalisation d'un projet qui nous tient au coeur. Les nouveaux appartements n'étant pas encore occupés par les élèves et le personnel du collège, il nous sera relativement facile d'offrir une large hospitalité à tous ceux qui voudront prendre part à cette fête de famille. Quel beau jour pour l'Alma Mater que la réunion plénière de tous ses enfants.

Nous faisons publier ce premier avis dans plusieurs journaux du Canada et des Etats-Unis. Malgré cela il est possible qu'il n'arrive pas à tous les interessés. Nous devrons alors nous mettre en relation avec quelques anciens élèves qui voudront bien nous aider à prévenir ou trouver ceux que cet avis ne pourrait pas atteindre, ou encore à persuader ceux qui pourraient avoir quelques hésitations. Veuillez donc sans tarder et sans remettre à demain une chose facile à oublier nous envoyer votre adresse. Vous en aurez toute notre reconnaissance. Il ne s'agit donc pas pour le moment de savoir quels sont ceux qui pourraient faire partie de ce grand conventum mais bien d'avoir les adresses de tous ceux qui doivent y assister, c'est-à-dire de tous les anciens élèves du Collège de Sainte-Anne.

En mai, nous leur ferons connaître avec le programme la date précise de ce conventum.

Souhaitant de vous voir tous bientôt réunis sous le toit de notre Alma Mater, je vous prie d'agréer un salut fraternel et de me croire toujours,

Votre très dévoué confrère,
Auguste BOULET, prêtre,
Supérieur du Collège de Sainte-Anne de la Pocatière.

18 avril 1918.

L'un des bons moyens d'aider le journal, c'est d'encourager les fournisseurs qui lui donnent leurs annonces.

LES VIVRES GAGNERONT LA GUERRE

Aidez à votre pays et à vous-même en cultivant les plaines fertiles de l'Ouest du Canada. La Compagnie du Pacific Canadien vous donne des avantages pour commencer. Les terres se vendent de $11.00 à $30.00 de l'acre; terre à culture jusqu'à $50.00 de l'acre; 20 ans pour payer. Prêt d'argent pour aider les settlers. Ayez les informations et listes de littérature de

ALLAN CAMERON, Surintendant-Gén. des Terres du C. P. R. 942, 1st St. East, CALGARY
— ou —
F. W. RUSSELL, Bureau 47, Agent des Terres du C.P.R., WINNIPEG

17—34

Demande d'application pour divorce

Avis est par la présente donné que Mary Clay Ewart, de la Cité de Winnipeg, dans la Province de Manitoba fera application au Parlement du Canada a sa prochaine session d'un acte de divorce avec son mari, Allan Campbell Ewart, de la Cité de Winnipeg, avocat, pour adultère et désertion.

Daté à Winnipeg, dans la province de Manitoba, le 11ème jour de décembre A.D. 1917.

MARY CLAY EWART,
Par Hough, Campbell et Ferguson.
22-25 Son avocat

THE MANITOBA TEMPERANCE ACT

TAKE NOTICE that the following applications for Licenses have been made, namely :—For druggists' retail licenses :

W. G. Lang, 115--117 Marion street, Norwood.

Walter A. Leslie, 233 Tache street, Norwood.

Robt. A. McRuer, 84 Provencher avenue, St. Boniface.

D. J. Mooney, drug store, at St. Vital.

Section 20 of "The Manitoba Temperance Act" provides as follows :

"20. Any ten or more ratepayers resident near the warehouse or store proposed to be licensed may object to the granting of any license for such warehouse or store, provided that, within three weeks after the last publication of notice of the application therefor, they cause written notice of their objection, stating the grounds thereof, to be filed in the Department of the Attorney-General and to be given to the applicant personally or by delivering it to any person at the premises proposed to be licensed, or by posting it up on such premises, but nothing herein contained shall be construed to relieve the chief inspector from inquiring into the particulars pertaining to and reporting fully upon each application."

And all persons wishing to oppose the granting of the aforesaid applications will govern themselves accordingly.

Dated at St. Boniface, this 17th day of April, 1918.

J. N. MACLEAN,
Chief Inspector.
—24

Forestiers Catholiques

La soirée de cartes-tombola, organisée au profit des Révérendes Soeurs Carmélites, par la Cour Taché des Forestiers Catholiques, de Saint-Boniface, le 11 avril dernier, a obtenu le plus grand succès.

Dès 8 heures, une foule nombreuse se presse vers la salle et à 8h. 15, un excellent orchestre composé de musiciens les plus en vue dans Saint-Boniface et Winnipeg, commence l'exécution d'un joli programme musical très bien exécuté et qui tient sous le charme les nombreuses personnes présentes.

Mr. L. J. Collin, Chef-Ranger souhaite la bienvenue à tous et il remarque avec le plus grand plaisir qu'un bon nombre de membres du Clergé sont venus encourager les Forestiers Catholiques et montrer la sympathie qu'ils éprouvent envers l'oeuvre que nous avons à coeur de soutenir :

Le jeu de carte commence aussitôt et les joueurs de cartes s'en donnent à coeur joie.

Après deux heures de lutte acharnée les opérations sont arrêtées et l'on procède au décompte des points.

Le Révérend M. W. Jubinville procède au tirage de la tombola et aussitôt après a lieu la distribution des prix, trop nombreux pour être tous énumérés.

Six magnifiques prix sont donnés pour le jeu de cartes, trois pour les Dames et trois pour les Messieurs et vingt-cinq autres prix, la plupart d'une valeur considérable, sont donnés comme prix de tombola.

Après la distribution des prix, le Rév. M. W. Jubinville, chapelain des Forestiers Catholiques, remercie cordialement les nombreuses personnes qui ont contribué au succès de cette soirée.

Les recettes qui se montent à la somme de $527.95 prouvent amplement ce que l'esprit de charité et de fra ternité peut faire quand une organisation solide comme les "Forestiers Catholiques" prend à coeur le succès et la réussite d'une bonne oeuvre.

ASSOCIATION D'EDUCATION DES CANADIENS-FRANCAIS DU MANITOBA

Il a été proposé, à la dernière réunion de l'Exécutif, par MM. le Juge Prud'homme et Hormisdas Béliveau que des remerciements tout spéciaux soient adressés aux membres de l'Alliance Nationale de Saint-Boniface pour la magnifique somme de $304 qu'ils viennent d'offrir à l'Association, et qui se trouve être la recette de la soirée de cartes, donnée par eux le 20 mars derniers.

Egalement proposé, à cete même réunion, par MM. Bernier et Béliveau, que des remerciements et des félicitations soient adressés au Rév. Frère Joseph pour le don, fait par lui à l'Association, d'une très belle table de comité, oeuvres des Révérends Frères et de leurs élèves de l'Ecole Provencher.

ECOLE PROVENCHER

Il y aura grande séance à l'école Provencher le 1er mai prochain. Sous le patronage de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque à l'occasion du centenaire de l'arrivée de Mgr Provencher à Saint-Boniface.

Le programme est superbe et nous regrettons qu'il nous soit remis au moment ou nous mettons sous presse, par conséquent trop tard pour être publié en entier.

La Fanfare La Vérendrye donnera aussi le 30 avril une séance au profit de l'Association d'Education. Nous devons faire ici la même remarque. Nous invitons nos compatriotes à se rendre en grand nombre.

A l'assemblée de la succursale des Artisans Canadien-français mardi M. Albert Keroack a été élu président, Dr A. Laurendeau 1er vice-président et M. J. A. Beaudet 2e vice-président.

LE FAIT DE LOUBLANDE

(Suite de la 1ère page)

mystique d'un ordre de plus en plus élevé".

D'après la même revue Claire Ferchaud aurait composé "des écrits qui atteignent en profondeur et en science divine les plus belles pages de sainte Thérèse et de sainte Catherine de Sienne, disent les théologiens qui les ont lus". De plus, durant un séjour qu'elle fit au couvent de Saint-Laurent-sur-Sèvres, selon les instructions de l'évêque de Poitiers, son évêque, la jeune paysanne de Loublande aurait fait prendre par une religieuse le Sacré-Coeur tel qu'elle le voyait. Ce tableau, dit la "Revue Mariale," "a 60 centimètres de hauteur environ. Notre-Seigneur y est représenté en pied. Le Coeur, plus grand que nature, est au milieu de la poitrine, sur laquelle est appuyée la main gauche. L'index s'en détache et touche le Coeur. Le bras droit est étendu. Le haut du Coeur est couronné d'épines, surmonté d'une croix et de flammes. Une longue et profonde blessure, lèvres ouvertes, traverse le Coeur en diagonale. Au-dessus et au-dessous, le Coeur est criblé d'une multitude de blessures et, en quelque sorte, perforé comme une éponge. De toutes ces blessures le sang coule, formant en dessous une longue et large frange de sang. Des stigmates des mains le sang s'écoule aussi en larges flots. Le corps de Notre-Seigneur représente un homme robuste. Les épaules ne sont ni courbées, ni affaissées. et, cependant, elles donnent l'impression d'être accablées sous le poids d'un fardeau écrasant. Le visage, éclairé par de très grands yeux bleus, a l'expression impressionnante de la tristesse et de la douleur physique et morale poussées au paroxysme. La tête est légèrement relevée en arrière. Sur le front, très pâle, et sur la figure, on voit de très légères gouttes de sang paraissant sortir de petites blessures. Cette image doit jouer un rôle important dans la Mission de la Voyante".

Et cette mission de Claire Ferchaud serait, toujours d'après la même revue, premièrement, de "promouvoir auprès des autorités compétentes la Consécration officielle de la France au Sacré-Coeur, c'est-à-dire compléter pour ainsi dire la mission donnée autrefois à la Bienheureuse Marguerite-Marie"; deuxièmement, de "renouveler la Mission de la Bienheureuse Jeanne d'Arc, en repoussant hors de France les ennemis, dont la déroute sera complète".

Certains journaux ont prêté à Mgr Baudrillart le récit que le distingué prélat aurait fait "au Rév. Père Supérieur des Franciscains" d'une entrevue qu'aurait eue Claire Ferchaud avec le président Poincaré, et au cours de laquelle la jeune fille de Loublande aurait donné une preuve extraordinaire de sa mission, en rappelant au président de la France que le jour même où commençait la bataille de la Marne. il se serait mis à genoux, dans son cabinet, en disant: "Mon Dieu, sauvez la France!" Mais le prélat mis en cause n'ayant jamais, à notre connaissance, confirmé ce récit, il est plus prudent de regarder ce fait comme non avenu, jusqu'à plus ample et plus sûr informé.

Quoi qu'il en soit de tous ces faits, nous croyons de notre devoir de reproduire, ici, le communiqué officiel suivant de la "Semaine religieuse" de Poitiers, déjà reproduit, du reste, par "la Croix" de Paris du 25 mai 1917: "Nous apprenons, de divers côtés que la note relative "au fait de Loublande", publiée dans notre "Semaine religieuse" du 2 mars dernier, a été interprétée par plusieurs comme "le classement" d'une affaire désormais abandonnée. La cause est toujours retenue devant la Commission. Elle n'est dépourvue ni d'intérêt ni de gra vité, et demande à être examinée avec une attention prudente et soutenue. Quant au jugement à formuler, il serait prématuré de le rendre actuellement. Nous ne nous laisserons influencer ni par les impatiences des uns ni par les oppositions des autres. L'heure est assez grave pour que l'on se recueille et que l'on prie.—Louis, évêque de Poitiers".

Attendons donc avec confiance et humilité le jugement de l'Eglise sur cette grave question, tout en mettant en pratique le sage conseil de Mgr l'Evêque de Poitiers. Prions.

* * *

A cet excellent résumé de la "Semaine religieuse" de Québec, nous joindrons les renseignements suivants tirés d'un article de M. Edouard Poulain dans "La Bonne Nouvelle" de Paris. L'auteur fait campagne pour l'apposition officille du Sacré-Coeur sur le drapeau de la France. "Il y a plus de deux siècles", écrit-il, "Notre-Seigneur a demandé l'image de son divin Coeur sur les armes et étendards de Louis XIV; en 1916 et 1917 il l'a redemandée sur le drapeau de la France. Ce qui est de la source Paray-le-Monial n'est vraiment pas suspect, les Papes et les Evêques y attachent croyance ce qui est de la source Loublande ne le paraît pas non plus, si on veut bien réfléchir à la portée des gestes publics de l'évêque de Poitiers, Mgr Humbrecht, président de la Commission d'enquête chargée de l'examen du cas "Claire Ferchaud". Qu'a fait ce prélat? Il a autorisé l'exposition su l'autel du Sacré-Coeur, dans l'église de Loublande, d'un tableau représentant le Christ tel qu'il est apparu à cette voyante du dit lieu. Il a accordé l'imprimatur à une image du Coeur criblé de blessures qui a été montré par le Christ à cette angélique enfant. Il a, l'an dernier et cette année, donne à celle-ci toutes les autorisations qu'elle a sollicitées pour remplir sa mission divine, lui a permis d'aller voir le Chef de l'Etat et d'autres personnes en fin février et mars 1917, de s'absenter pour quelques semaines le 7 novembre dernier, de fonder un ouvroir à Noël lors de son retour, de poser les bases d'une future congrégation de "recluses" ou victimes expiatoires, de faire bâtir une chapelle à Loublande, etc. Tout autant de gestes publics qui révèlent la conviction de cet évêque dans la réalité des apparitions et révélations divines dont est honorée la jeune paysanne vendéenne. Assurément le jugement de la Commission d'enquête n'est pas rendu et chacun devra s'y soumettre, quel qu'il soit, par discipline catholique. Mais les actes de son Président sont certes assez démonstratifs et parlent on ne peut plus clairement.

"Nous n'en tirons d'autre déduction que celle-ci: Sont bons les témoignages de la bienheureuse Marguerite-Marie et de Claire Ferchaud aux termes desquels Notre-Seigneur réclame l'image de son divin Coeur sur les étendards.

"Il nous affirmé de source sûre qu'il existe à Paris une voyante guérie miraculeusement par le Sacré-Coeur et qui a reçu mission. elle aussi, de demander au Chef de l'Etat le drapeau du Sacré-Coeur. Reçue par M. Poincaré, celui-ci lui répondit, comme il y a un an à Claire Ferchaud et comme il l'écrivit à nous-même, que la Constitution ne lui permettait pas de modifier le drapeau, le gouvernement ne le voulait pas non plus.

"Le retour à Dieu et le symbole sacré sur le drapeau: voilà la réquisition du ciel. L'Eternel veut que la France s'agenoulle et affiche publiquement la reconnaissance de sa souveraineté sociale par le moyen d'un signe extérieur visible: le drapeau à son emblême."—Les Cloches de Saint-Boniface.

THEATRES

Walker—Miss Phyllis Neilson-Terry joue au Walker "The Land of Promise" drame de nos prairies. C'est la vie décrite avec réalité dans nos vastes plaines. C'est dramatique et plein d'esprit. L'intérêt se porte au plus haut degré.

Orpheum—Carter De Haven et Flora Parker seront les acteurs principaux la semaine prochaine, vaudeville extrêmement comique. Ruthe Budd, bariton, la jeune fille aerialiste. Valyda, creole, bariton et mezzo soprano. The Honeymoon et Aaron Hoffman. Norton et Melnotte, chant, déclamation et danse. Eddie Mack et Dot Williams, danse. Moore et Gerald, danse et chant. Vues animées.

Dominion — La semaine prochaine Elsie Ferguson "The Lie" la dernière résistance.

Pantages — La semaine prochaine le représentations des dernière vues animées.

PETITES ANNONCES

A LOUER—Une bonne maison moderne, No. 15, rue Desautels, Saint-Boniface. S'adresser à Thomas Beaulieu au numéro ci-dessus. —23

M. F. D. Pambrun, peintre à Saint-Boniface, désire annoncer au publique qu'il est prêt à faire tout genre d'ouvrages en peinture, posage de papier (tapisserie), calsomine, etc., etc., qui lui seront confier. Estimés gratuits fournis sur demande. S'adresser au No. 172, rue Notre Dame, Saint-Boniface ou par téléphone M. 2229. —23

A VENDRE—Une grande quantité de barils vide de 10 à 45 gallons chez Lavoie & Cie, 25, Dumoulin, Saint-Boniface. —23

ON DEMANDE—Des ouvrières finisseuses et opératrices dans la fourrure. Bon salaire. S'adresser à Antonio Lanthier, 207 Horace, Norwood.

Abonnez-vous au "MANITOBA" $1.00 par année.

LE BUREAU DE L'EGLISE ET DU PRESBYTERE DE L'EGLISE PRESBYTERIENNE DU CANADA

Avis est par les présentes donné qu'une application sera faite au nom du Bureau de l'Eglise et du Presbytère de l'Eglise Presbytérienne du Canada au Parlement du Canada à sa Session actuelle pour un Acte amendant le chapitre 97 des Statutsdu Canada passé dans la 46me année du règne de Victoria A. D. 1883 par lequel le bureau a été incorporé sous le nom de Bureau de Gérance du fonds de l'Eglise et des bâtisses du presbytère de l'Eglise Presbytérienne du Canada au Manitoba et dans le Nord-Ouest, tel qu'amendé par le chapitre 180 des Statuts du Canada passé dans la troisième et quatrième années du règne de George V A. D. 1913 par lequel le nom du bureau avait changé à son nom présent et ses pouvoirs augmentés. Le dit amendement devant être en substance comme suit : Obtenir, tenir, hypothéquer, vendre ou de toute autre manière transiger avec la propriété meuble et immeuble par le Bureau des Home Missions et Social Service de l'Eglise Presbytérienne du Canada.

Date ce troisième jour d'Avril 1918.

WILLIAM MORTIMER CLARK,

Grey & Baird, 425 Confederation Life Building, Solicitors for the Applicant.